

COMMISSION « SERVICES ETATIQUES »

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT PROVISOIRE N°2 DU DSRP-II

La commission « Services étatiques » mis en place dans le cadre des travaux relatifs au Rapport d'avancement 2005 et à la révision du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) s'est réunie en atelier le mercredi 19 avril 2006 de 09 heures 15 à 13 heures à l'hôtel Ngor-Diarama de Ngor.

L'objectif de la rencontre est de recueillir les avis et observations sur la deuxième version provisoire du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2006-2010 (DSRP-II), notamment sur la matrice des mesures et le plan d'actions prioritaires (PAP) proposés pour réduire la pauvre de moitié d'ici 2015.

L'atelier a regroupé l'ensemble des services techniques des différents départements ministériels de l'Etat.

Il est présidé par Monsieur Mor SALL, Directeur du Budget du Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans son propos liminaire, M. SALL a d'abord l'objectif de l'atelier en insistant sur l'importance du DSRP qui constitue le document de référence de l'Etat et de ses partenaires au développement en matière de politique économique. Il a ensuite proposée une méthodologie de travail qui a été adoptée à l'unanimité avant d'ouvrir le débat.

Les différents représentants des services techniques des départements ministériels et établissements publics présents sont par la suite intervenus pour donner leurs avis sur le DSRP et formuler quelques observations dont l'essentiel est résumé ci-dessous.

Messieurs Ibrahima DIA et Mamadou NIANG sont ensuite intervenus pour préciser la philosophie qui sous-tend le DSRP et le cadre dans lequel les rédacteurs du document ont travaillé. Ils ont ensuite indiqué à la Commission les prochaines étapes du processus de validation du DSRP, notamment les travaux de validation des intercommissions prévus dans la deuxième semaine du moins de mai 2006.

Avant de clôturer l'atelier, le président de séance M. SALL a fait une synthèse rapide des travaux avant de remercier les participants pour leur disponibilité.

Les observations et commentaires formulés par l'atelier sont les suivants :

I. Observations de Fonds

1. Le rapport a l'avantage d'être très synthétique et va directement à l'essentiel en posant un diagnostic sur la base duquel il dégage une vision stratégique et développe les principaux axes d'intervention du DSRP II. Cette structuration le rend parfaitement lisible.
2. On peut toutefois regretter la non mise à jour du profil de pauvreté dont l'existence aurait permis d'un diagnostic plus actuel. En effet, un diagnostic est une photographie d'une situation à un moment donné. Il n'est donc pertinent que s'il s'inscrit dans un horizon temporel très précis. Or, la période de validité du diagnostic posé dans le rapport n'est pas délimitée. L'horizon temporel ne pouvait être ici que celui de la mise en œuvre de la première phase du DSRP (2003-2005). Comme un diagnostic avait été posé en cette période, il importait d'analyser les changements significatifs intervenus au cours de cette période dans les tendances lourdes de la pauvreté au Sénégal, qui est à l'origine de ces changements (y compris surtout, la contribution du DSRP à ces changements) et les tendances qui persistent. Cette mise en perspective de l'analyse aurait permis de développer une approche plus participative. La revue des projets et programmes de lutte contre la pauvreté n'a pas été développée dans ce cadre.
3. L'axe stratégique relatif au renforcement des capacités ne nous semble pas correctement pris en compte dans le rapport. Il est abordé sous l'angle de l'accès aux services sociaux de base : éducation, santé, assainissement, etc. Il s'agit d'un axe transversal qui, même s'il peut être articulé à ces secteurs, les déborde largement. Dans les processus de lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités est une composante très stratégique. Elle concerne tous les secteurs de la vie nationale et cible, essentiellement, les groupes vulnérables qui évoluent en marge du système éducatif formel. En renforçant les capacités des populations défavorisées, notamment des organisations communautaires de base, on leur donne les moyens de se prendre en charge et on garantit ainsi aux investissements une plus grande durabilité. Il importe donc que toute l'expérience capitalisée par les projets et programmes de lutte contre la pauvreté soit exploitée ici (voir l'étude comparative récente des stratégies de renforcement de capacités des différents PLCP réalisée par la CSO/PMFDS).
4. Les travaux sur les OMD sont bien intégrés en ce qui concerne l'Eau potable, la Nutrition et les Infrastructures. Ils ne sont pas trop visibles pour l'Education, la Santé, le Genre. L'Environnement et le Cadre de vie méritent d'être revus et corrigés. Une rencontre entre la CSPLP et le Comité de pilotage OMD pourrait aider à avancer dans l'amélioration du document.

II. Observations de formes

1. Au niveau des **sigles et abréviations**, faire les corrections suivantes :

FDD : Fonds de Dotation de la Décentralisation

MAC : Maison (et non Maisson) d'Arrêt et de Correction

PEPAM : Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (et non PEPEAM)

SDE : Sénégalaise des Eaux (et non Société des Eaux)

SNCS : Société nationale des Chemins de Fers du Sénégal

SNEEG : Stratégie nationale d'Egalité et d'Equité du Genre

Selon la loi, les adjectifs contenus dans les sigles et abréviations sont toujours écrits en minuscule, sauf quand l'adjectif est le premier mot du sigle.

D'autres observations de forme ont été formulées. La Commission recommande fortement à la CSPLP, une fois le DSRP validé au niveau national, de recourir aux services d'un éditeur pour la mise en forme correcte du document.

2. Dans **Introduction et contexte** : les chiffres sur la croissance ne sont pas actuels. Les dernières révisions donnent : 6,7 % en 2003, 5,6 % en 2004 et 6,1 % en 2005. Par ailleurs, cette partie manque d'épaisseur socioculturelle et démographique.
3. Parmi les catastrophes citées, remplacer « bateau le Joola » par « naufrage du bateau le Joola ».
4. **Le diagnostic de la pauvreté** n'aborde nulle part la question des handicapés alors qu'ils font l'objet d'un ciblage précis en tant que personnes vulnérables dans la stratégie.
5. En ce qui concerne l'éducation et la formation, l'accent est essentiellement mis l'éducation de base alors qu'il faut une capacitation par une alphabétisation professionnelle.
6. Le commerce qui est une activité pourvoyeuse d'emplois, notamment en zone rurale, n'est pas mis en relief dans le diagnostic.
7. Fusionner les **paragraphes 26 et 28**. Ils traitent tous les deux de la violence et de la délinquance.
8. **Paragraphe 29**, remplacer « petit commerce » par « commerçante » pour harmoniser avec domestique, pileuse, lavandière.
9. **Paragraphe 44** remplacer « scolarisation des hommes et des femmes » par « scolarisation des garçons et des filles ».
10. **Paragraphe 47** : attention ! la différence des coûts unitaires d'éducation entre zones rurale et urbaine n'est pas forcément une preuve de l'inéquité dans la répartition des dépenses. La faiblesse des coûts en milieu rural est due à plusieurs raisons dont la hausse des taux d'encadrement (classes multigrades), le volontariat, le recours aux matériaux locaux dans la construction des salles de classes...
11. Le diagnostic ne fait pas référence au secteur des télécommunications. Pourtant il s'agit du secteur le plus intégré aux autres secteurs de l'économie et si son installation est adaptée aux besoins de ses utilisateurs, il peut contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie de ces

derniers. Un paragraphe sur « *Accès aux services de télécommunication et pauvreté* » pourrait être introduit dans la partie « 2.4 Déterminants de la pauvreté ».

12. En matière de micro finance, le terme SDF n'est plus de cours, utiliser à la place celui de IMF.
13. **Paragraphe 34** : à la fin du paragraphe ajouter : « En effet, la consommation finale d'énergie par habitant du Sénégal (0,18 tep) est faible comparée aux moyennes de la CEDEAO, de l'Afrique et du monde qui sont respectivement de 0,45 tep, 0,50 tep, 1,1 tep (cf. SIE Niger 2005, SIE Sénégal 2005, Livre Blanc CEDEAO 2004, ENERDATA)».
14. **Paragraphe 52** : modifier la dernière phrase comme suit : « En milieu urbain, l'accouchement se passe en général en présence de sages-femmes (88,1% des cas) contre 46,6% en milieu urbain dont l'essentiel du service est assuré par les accoucheuses traditionnelles (31%) ».
15. Compléter le diagnostic sur la bonne gouvernance par des éléments issus des rapports d'évaluation du Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).
16. **Vision et objectifs stratégiques** : la **vision** est très peu explicite. Il faut être moins aérien et formuler de manière claire la vision du DSRP en se référant aux documents officiels et en résumant en une phrase « ce que le Sénégal devrait être »
17. **Stratégies de lutte contre la pauvreté** : paragraphe 97 : remplacer « Déclaration de Politique de Population renouvelée en juillet 2001 » par « Déclaration de Politique de Population actualisée et adoptée en mars 2002 ».
18. **Axe 1** : Actualiser les données du tableau du paragraphe 100, sinon enlever complètement le tableau du rapport. Les données qui ont servi de base aux estimations des données qu'il contient datent d'au moins de douze (12) ans !
19. **La partie 4.1.1 Cadre macroéconomique** ne traite que du secteur réel de l'économie. Or comme on le sait, le cadre macroéconomique d'un pays est constitué du « carré magique » composé aussi de la sphère financière, les dépenses publiques, et la balance des paiements, de la monnaie et du taux de change que le DSRP considère comme des « mesures d'accompagnement ». Ce qui tranche avec l'orthodoxie économique.
20. **Paragraphe 105** : il faut, au préalable, pratiquer une bonne politique d'augmentation des ressources en eau à travers le captage des excédents d'eau des barrages et les eaux de ruissellement et leur transfert vers les zones insuffisamment arrosées. « ... le relèvement de la production agricole... » passe inéluctablement par la maîtrise de l'eau à travers la réalisation de petites infrastructures hydrauliques en milieu rural.
21. **Paragraphe 110** : compléter la dernière phrase par « et le développement de l'aquaculture ».

22. **Paragraphe 121** : ce paragraphe doit être revu et corrigé, non seulement la rédaction est lourde, mais il comporte des incohérences. En parlant notamment des investissements, on ne comprend pas le sens de la phrase à partir de "En effet...".
23. **Paragraphe 122** : à ce niveau, il semble plus approprié de préciser clairement les objectifs visés dans les politiques sectorielles. Dans ce cadre, le document de stratégie produit par le MEL doit servir de référence.
24. **Paragraphe 125** : nombre de stratégies citées ici sont actuellement dépassées ou alors formulées autrement.
25. **Paragraphe 151** : remplacer le texte de ce paragraphe par celui-la « A cet égard, il s'agira, entre autres, de renforcer les efforts dans la promotion de l'investissement public et privé en faveur de l'accès au téléphone et à l'Internet sur l'ensemble du territoire, grâce au fonds d'accès universel entre autres. L'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation adaptés aux besoins des filières des TIC, devraient également contribuer à soutenir le développement des téléservices en milieu urbain et rural pour l'accès au marché. Par ailleurs, le développement des téléservices devrait être accompagné par une politique accélérée de promotion des services e-gouvernement, favorable à l'efficacité de l'action publique et à la modernisation de ses services, et par l'amélioration de la couverture électrique au niveau rural. ».
26. **Paragraphe 148** : remplacer le libellé du point (iv) par « la dégradation de l'environnement commercial du produit » et ajouter le point (v) suivant : « faiblesse des moyens de promotion du tourisme ».
27. **Paragraphe 149** : remplacer le point (5) par : « un développement d'un tourisme à haute contribution qui favorise le tourisme durable ».
28. **Paragraphe 145** : il convient de faire la distinction entre le Programme du Cadre intégré d'Assistance technique liée au Commerce qui est transversal et la lettre de politique sectorielle initiée par le département en vue de jeter les bases à long terme d'un développement du secteur du commerce. A cet effet le texte pourrait rédigé comme suit : « En vue de sa promotion, le gouvernement, après avoir élaboré la stratégie de développement et de promotion des exportations sénégalaises (STRADEX), a fait procéder à un diagnostic de l'intégration internationale du Sénégal dans le cadre du programme du cadre intégré d'assistance technique liée au commerce. Les conclusions et recommandations issues de ce diagnostic ont été validées en Conseil des ministres en avril 2003. en outre, le département a initié une lettre de politique sectorielle en vue de jeter les bases à long terme d'un développement du secteur du commerce. Ces initiatives ont pour objet la définition d'une stratégie cohérente de promotion des exportations, la gestion rationnelle du marché intérieur et la mise en œuvre de divers programmes de renforcement des capacités. ».
29. **Paragraphe 146** : reprendre comme suit : « Pour ce faire, il s'agira : (i) de lever... du territoire ».

30. **Paragraphe 147** : il pourrait être rédigé comme suit : « Enfin, la STRADEX, validée par le gouvernement en 2001, vise... demande mondiale ».
31. **Paragraphe 160** : Au niveau de la 3^{ème} ligne, après bouteilles de gaz, compléter la phrase par « pour continuer la butanisation et contribuer à la lutte contre la désertification ». Au niveau de la 5^{ème} ligne, après Agence sénégalaise d'Electrification Rurale, ajouter avant le point « CIMES /RP ».
32. **Paragraphe 170** : il est suggéré la formulation suivante : « La mise en œuvre de cette stratégie a permis de réaliser un certain nombre d'actions : (i) l'installation des guichets dédiés aux PME dans les banques, (ii) la simplification des procédures liées à l'investissement, (iii) la création d'agences telles que l'APIX, l'ADEPME en vue de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui au secteur privé, (iv) les innovations apportées dans le code général réformé (baisse de 35% à 33% du taux de l'impôt sur les sociétés, la contribution globale unique pour les PME, la simplification du système de calcul de la patente), (v) la mise en œuvre du projet PPIP. En outre, dans le cadre du renforcement du dialogue secteur public – secteur privé, l'Etat a mis en place un Conseil présidentiel de l'Investissement (CPI) qui anime la conduite d'un certain nombre de réformes qui ont permis d'améliorer l'environnement du secteur privé ». En effet, la TVA n'a pas remplacé la TOB et l'harmonisation NINEA-CSS-IPRES-RC n'est pas encore effective.
33. **Paragraphe 171** : l'expression « une forte pression fiscale » doit être enlevée du document. Cette affirmation est en effet en contradiction avec les diverses mesures fiscales prises dans le cadre de la loi 2004-12 du 06 février 2004 et qui ont permis un allègement sensible de la taxation de l'outil de production et plaçant le Sénégal parmi les pays qui ont un des meilleurs taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI). Ce taux qui mesure l'impact de la fiscalité sur la dernière unité de capital investie s'élevait, avant la réforme fiscale de 2004 à environ de 40%. Grâce aux mesures prises dans le cadre de la réforme, le TMEI se situe actuellement à 25%.
34. **Axe 2** : changer l'intitulé de l'axe par « **Amélioration de l'accès aux services sociaux de base** ». Autrement vous aurez un action et non un axe stratégique.
35. **Paragraphe 191** : (iii) inaccessibilité des médicaments de base...etc. : à relativiser car avec l'initiative de Bamako et la dotation des structures de santé en MEG, l'accessibilité pour les pauvres s'est améliorée notablement. Il est vrai que les marges appliquées par certains comités de santé dans certaines localités demeurent encore élevées pour les pauvres. « (vi) absence d'initiatives en faveur des maladies non transmissibles ou liées à la vieillesse » : c'est à enlever. Dans le budget 2006 en cours d'exécution, des montants élevés sont inscrits pour la prise en charge de ces types de maladies.

36. **Paragraphe 193** : remplacer ce paragraphe par : « Les objectifs stratégiques retenus pour la mise en œuvre de la deuxième phase du PNDS sont au nombre de sept (7) : (i) Améliorer l'accès des groupes vulnérables à des services de santé de qualité, (ii) Renforcer la prévention et développer la communication pour le changement de comportement, (iii) Améliorer la disponibilité, la qualité et la performance des ressources humaines en santé, (iv) Améliorer les capacités institutionnelles du secteur, (v) Promouvoir le partenariat, (vi) Renforcer le suivi-évaluation de la performance et (vii) Améliorer les mécanismes de financement de la santé. »
37. **Paragraphe 201** : au lieu de gestion rigoureuse des ressources en eau, il faut mettre « gestion rigoureuse de l'eau ». Les ressources en eau comprennent les ressources pluviométriques, les ressources en eau de surface et les ressources en eau souterraine. Il s'agit ici de gérer l'évolution de ces ressources en quantité et en qualité dans le temps et dans l'espace par le suivi, la mesure, l'évaluation, le traitement, l'analyse, le stockage et la diffusion. L'eau dans le contexte du DSRP signifie l'eau potable. Il s'agit de gérer la mobilisation, la distribution, la demande, l'offre, le gaspillage, etc.
38. **Paragraphe 229** : nous suggérons d'ajouter un point « (vi) alerte précoce » pour ce qui concerne les phénomènes hydrométéorologiques extrême.
39. **Paragraphe 236** : les centres ADO n'existent pas encore.
40. **Paragraphe 240** : à la fin ou à l'intérieur du paragraphe ajouter « améliorer la réduction des dépenses publiques en électricité par une maîtrise des consommations en électricité de l'administration ».
41. **Matrice de mesures** : en ce qui concerne la **micro finance**, le problème n'est plus à l'allègement des procédures. Certaines zones étant déjà bien couvertes, le redéploiement se fait plutôt dans les zones désertes. Il est donc proposé de remplacer cette action prioritaire par celle-là « Incitation et aide aux caisses de base pour intégrer les unions ou les fédérations existantes ».
42. **Agriculture** : ajouter pour l'objectif « Réduire la vulnérabilité des activités agricoles » l'action « Mise en place de produits d'assurance pour couvrir les risques agricoles ». Certaines formulations de mesures fiscales à prendre doivent aussi être revues :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Agriculture	Alléger la fiscalité pour toute la filière de production agricole	Révision des textes régissant la fiscalité rurale

43. **Elevage** : Au niveau de l'objectif "Assurer l'équité...villes-campagnes" enlever les actions « Aménagement des zones de pâturages et de parcours du bétail » qui devrait aller à l'objectif « Sécuriser le l'élevage pastoral » et l'action « Organisation et modernisation des circuits de commercialisation » qui devrait aller à l'objectif « Assainir l'environnement de la production ».
44. **Pêche** : remplacer « Pêche » par « Pêche et aquaculture ». Enlever l'objectif « Augmenter le volume des exportations » ainsi que les actions concernées.

A noter que le département a produit un plan d'action pour 2005-2010 auquel il faut se référer.

45. **Industrie et appui aux PME** : cette partie doit être revue et corrigée à la lumière des propositions faites ci-dessous en matière l'Energie, d'Entreprenariat féminin... En outre, la Commission recommande à la CSPLP d'étudier la possibilité de prendre en compte les propositions du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur concernant : (i) la création d'une banque de projets devant faciliter la décision d'investissement des Sénégalais de l'extérieur, et (ii) la mise en place d'un fonds pour la réinsertion économique et sociale des expatriés.
46. **Tourisme** : les propositions d'ajouts et de suppressions sont résumées dans ainsi qu'il suit :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Tourisme	Améliorer les retombées du tourisme au niveau local	Promotion de l'insertion des nationaux dans le secteur touristique Valorisation du patrimoine culturel lié au tourisme et à l'artisanat Promotion du tourisme rural intégré à haute contribution Promotion du tourisme communautaire Mise en place d'un instrument de financement du secteur touristique afin de faciliter l'accès des nationaux au crédit
	Structurer l'offre et promouvoir le produit touristique	Promotion d'un tourisme haut de gamme Aménagement de nouveaux sites touristiques Requalification des anciens sites touristiques Mise en place d'une Charte sénégalaise du « Tourisme sain, profitable aux Sénégalais et à l'Economie nationale » Lutte contre l'insécurité des touristes Promotion et soutien des expériences de loisir communautaires et des métiers liés aux loisirs Renforcement des capacités des acteurs du secteur Initiation d'une politique de transport aérien résolument favorable au développement du secteur Accroissement des moyens de promotion de ANPT

47. **Technologies de l'information et de la communication** : concernant l'objectif « Accélérer le développement des téléservices en milieu rural et urbain », remplacer la première action par « Promotion de l'investissement public et privé permettant la démultiplication de l'accès au téléphone et à l'Internet », et la dernière action par « Initiation de tous les acteurs de la vie économique aux TIC ». Enfin, ajouter l'action « accès universel ».
48. **Energie** : les propositions d'ajouts sont les suivantes :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
AGRICULTURE	Promouvoir une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution	Promouvoir des services énergétiques pour la conservation et le conditionnement des produits horticoles et maraichers Promouvoir les cultures énergétiques Promouvoir un modèle économique forestier de gestion participative durable des combustibles domestiques
	Développer l'agriculture irriguée	Développer les usages énergétiques associés au pompage de l'eau à des fins d'irrigation
	Promouvoir l'agro-industrie	Développer des services énergétiques basés sur une utilisation de la force motrice et promouvoir le développement des usages thermiques (chaleur, chaîne de froid ...)
	Intensifier et moderniser l'agriculture de type familial	Développer les usages énergétiques associés au pompage de l'eau à des fins d'irrigation

ELEVAGE	Accroître la productivité du sous secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire	Développer des services énergétiques basés sur une utilisation de la force motrice (pasteurisation ...) et promouvoir le développement des usages thermiques (conservation des produits ...)
	Assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes-campagnes	Promouvoir les services énergétiques liés au transport des produits Promouvoir la production de biogaz
PÊCHE	Satisfaire la demande sociale nationale en produits halieutiques	Développer les services énergétiques liés à la conservation et au stockage des produits halieutiques
	Augmenter le volume des Exportations	Développer les services énergétiques liés à la conservation et au stockage des produits halieutiques
ARTISANAT	Moderniser les circuits de production et de commercialisation	Développer / assurer la promotion des services énergétiques nécessaires à l'utilisation de la force motrice (menuiserie, soudure, poterie ...) Production locale de systèmes et composants énergétiques
	Construire des sites artisanaux, informer et sensibiliser les acteurs	Développer / assurer la promotion des services énergétiques nécessaires à l'utilisation de la force motrice (menuiserie, soudure, poterie ...)
INDUSTRIE APPUI aux PME	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Promotion d'installations équipées de services énergétiques nécessaires à l'utilisation de la force motrice Promouvoir les économies d'énergie Promouvoir des PME de montage de systèmes...
	Favoriser le développement industriel endogène en milieu rural	Mettre en place un programme national d'investissement de la force motrice en milieu rural (plates-formes multifonctionnelles)
	Réhabiliter les mines et Carrières	Mise en place des services énergétiques indispensables à l'extraction et à la transformation des ressources minières
NTIC	Accélérer le développement des télé services en milieux urbain et rural	Développer la mise en place de services énergétiques indispensables aux communications et à la transmission d'informations
ENERGIE	Renforcement du cadre institutionnel et les capacités	renforcer les capacités du CIMES mettre en place un cadre opérationnel de mesures dépenses en électricité du secteur public (administration)
	Développement des infrastructures et services énergétiques par une implication du secteur privé, des associations villageoises et collectivités locales....	Mettre en œuvre un modèle d'électrification rurale des villages de moins de 500 habitants Promouvoir l'électrification rurale à travers la mise en œuvre des PPER et des ERIL
	Améliorer l'accès aux hydrocarbures	Reformuler la 4 ^{ème} action prioritaire comme suit « renforcement des capacités de stockage des produits pétroliers pour faire face aux flambées des prix
	Diversifier les technologies et sources	- Diversifier les combustibles de production d'électricité - Promouvoir le développement du bio fuel - promouvoir un programme d'efficacité énergétique - assurer une diffusion massive et durable des foyers améliorés en zones - améliorer les performances du réseau de distribution électrique et réhabilités les capacités de production actuelles de la Senelec - renforcer la sécurisation des systèmes photovoltaïques communautaires Mettre en place un modèle de gestion électrique efficient

49. **Mesures d'accompagnement** : les mesures fiscales contenues dans cette partie méritent d'être reformuler comme suit :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Secteur privé	Poursuivre la transformation du système fiscal	Revue le tarif de la contribution globale unique Baisse de la taxe sur la publicité à des proportions acceptables

		2004 dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale
	Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement	Proposition aux pays membres de l'UEMOA de la mise en place d'un code communautaire d'investissements plus incitatif et plus attractif Incitation à la création de pôles industrielles et de compétitivité Accélération de la mise en place du projet PARI Proposition aux pays membres de l'UEMOA d'une baisse de la fiscalité sur les intrants
	Améliorer le système d'information entre l'Administration et le Privé	Mise en place d'un secrétariat permanent de concertation entre l'Administration et le secteur privé Mise en place d'un observatoire de la compétitivité Harmonisation des procédures d'immatriculation NINEA-CSS-IPRES-RC Création d'un guichet unique économique ou un portail d'information via le site intranet gouvernemental
	Simplifier les procédures liées à l'exercice de certaines activités de constitution des Sociétés	Harmonisation des procédures d'immatriculation NINEA-CSS-IPRES-RC Diminution des délais de créations d'entreprises dont le capital dépasse 300 millions de FCFA Prévision d'une procédure d'urgence pour les entreprises dans les domaines ciblés par la SCA (Agro-industrie, Ntic et télé services, Tourisme - artisanat d'art et industrie culturelle, Produits de la mer, Textile confection habillement) Promotion de la sous-traitance et la délocalisation industrielle dans notre pays
	Promouvoir les investissements et les exportations	Amélioration du climat des affaires en mettant en place un greffe de commerce et un centre d'arbitrage en cas de différends

50. **PME, Micro finances et Entreprenariat** : en ce qui concerne la micro finance, les propositions de la Commission sont les suivantes :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Micro finances et Entreprenariat	Favoriser l'accès à des services financiers viables et durables à une majorité de ménages et de micro entrepreneurs	Renforcement de la position financière des IMF Allègement des fonds de garantis Mise en place d'un fonds de refinancement des IMF Instauration d'une politique de financement des IMF par les banques
	Renforcer les capacités techniques et institutionnelles et le maillage territorial des IMF	Formation des acteurs aux métiers de la micro finance Renforcement de la gouvernance des IMF Renforcement et redynamisation des cadres de concertation des acteurs du secteur de la micro finance Renforcement de la performance des IMF Appui technique et logistique aux IMF de proximité Appui dans le choix des emplacements et des secteurs Incitation et aide aux caisses de base pour intégrer les unions ou les fédérations existantes
	Développer une politique de renforcement des capacités des clients de la micro finance	Mise en place de programmes d'information, d'éducation et de communication sur les activités de micro finance Mise en place de programmes suivis de formation des micro entrepreneurs

Il est toutefois utile de remarquer que le volet « **Promotion de l'entreprenariat féminin** » n'est pas pris en compte alors les actions ci-après pourraient être envisagées :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Micro finances et Entreprenariat	Promouvoir l'entreprenariat féminin	Accès des femmes d'affaires et des promotrices aux services d'appui à la création d'entreprises Mise en place d'un fonds de financement pour les femmes d'affaires et les promotrices

	<p>Accès des femmes entrepreneurs à la formation en gestion</p> <p>Accès des femmes d'affaires aux marchés</p> <p>Développement d'une politique de renforcement des capacités des femmes entrepreneurs</p> <p>Amélioration de l'accès à l'information économique et aux marchés à travers la mise en place de centres d'incubations ou pépinières et d'appui et de conseils</p> <p>Accroissement du niveau d'accès des femmes au financement par l'identification des sources de financement capables d'offrir des crédits adaptés aux besoins des femmes entrepreneurs</p> <p>Encouragement du regroupement par secteur d'activités des associations de femmes entrepreneurs</p> <p>Ratification de la Convention relative aux travailleurs ayant des responsabilités familiales</p> <p>Accès des femmes à une énergie domestique peu polluante et de proximité</p>
--	--

Afin de favoriser un maillage du pays en PME viables, les propositions suivantes ont été formulées :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Industrie / Appui aux PME	Améliorer le système d'apprentissage de formation et de perfectionnement des entrepreneurs	Développement et renforcement de l'enseignement sur les filières porteuses de la croissance accélérée dans les écoles de formation professionnelle Ouverture et équipement de centres de formation aux métiers de l'entreprise dans chaque région Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités du personnel des entreprises et de leurs dirigeants
	Développer des actions de mise en relation des entreprises de PME	Promotion de la dynamique de groupes dans la formation des tissus d'entreprises Création de réseaux d'entreprises régionaux Développement du transfert de technologies entre centres de recherche et PME Organisation et accès à des structures de services et d'appui essentiels dans les collectivités locales
	Améliorer le système de financement	Création d'un fonds d'appui au financement des PME Diversification et amélioration de la performance des lignes de crédit Création d'un dispositif d'évaluation de la demande de crédit des PME Promotion de nouveaux produits financiers
	Construire des sites et centres d'accueil des PME	Création de la Maison de l'entreprise dans chaque région Création de sites industriels et parcs d'entreprises dans les Collectivités locales Création et équipement d'incubateurs d'entreprises régionaux
	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	Renforcement de la Cellule entreprise en difficultés de l'ADEPME Création d'un fonds de garantie pour les PME Mise en place d'un observatoire des PME Elaboration et mise en œuvre d'un schéma d'implantation de PME en zone rurale
Agriculture	Promouvoir une bonne politique de transformation, de commercialisation et de distribution	Instauration d'un système de traçabilité des produits agricoles
	Promouvoir l'agro-industrie	Création d'une grande industrie de production d'emballages adaptés et accessibles aux transformateurs/trices de produits agricoles
	Augmenter et diversifier les revenus agricoles	Promotion des produits finis agricoles « made in Senegal »
Artisanat	Moderniser les circuits de production et de commercialisation	Promotion des produits artisanaux locaux par une approche filière

Mines	Promouvoir l'exploitation artisanale en faveur des populations locales	Appui et encadrement de la petite mine
Commerce	Augmenter l'offre de biens et services exportables	Amélioration de l'accès des entreprises de commerce haut de gamme au crédit
Tourisme	Améliorer les retombées du tourisme au niveau local	Appui et encadrement des structures du tourisme rural intégré
NTIC	Accélérer le développement des téléservices en milieu rural et urbain	Appui aux activités de développement de solutions informatiques en faveur des PME Promotion de l'utilisation des NTIC par les PME Encouragement de la créativité dans le domaine des NTIC
Energie	Améliorer et sécuriser l'accès des populations et notamment des femmes aux services énergétiques	Promotion des systèmes d'économie d'énergie chez les PME pour une disponibilité durable

51. **Santé** : dans le cadre de son plan d'opérations sectoriel, le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur a élaboré un Plan d'action sur les IST/ VIH /SIDA. La Commission recommande à la CSPLP de se rapprocher du MSE pour étudier la possibilité de prendre en compte de manière cohérente les éléments prioritaires de ce plan d'actions avec ceux du secteur « Santé ».
52. **Habitat et cadre de vie** : la prévention doit primer sur toute autre action. Dans ce cadre les propositions suivantes ont été formulées :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Habitat et Cadre de vie	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées, décentes et appropriées	Réalisation d'opérations d'aménagement préalables Mise en place d'un fonds de viabilisation Appui à la réalisation de plans d'urbanisme Extension des programmes sur les zones d'aménagement concertés Réservation de quotas aux sénégalais de l'extérieur
	Eradiquer les bidonvilles et les habitats précaires et dans les zones inondées	Extension de la restructuration foncière Mise en œuvre de programmes de restructuration des zones précaires et des quartiers concernés par les inondations Promotion de l'habitat social Mise en place de lignes de crédit spécifiques à l'habitat social
	Etendre la réhabilitation foncière au profit des quartiers concernés par les inondations	Restructuration quartiers Pikine à Saint-Louis et Khouma à Richard-Toll

53. **Personnes handicapées** : ajouter au niveau de l'objectif « Améliorer l'environnement des personnes handicapées » l'action « amélioration de la mobilité des personnes handicapées » qui doit être prise en charge par le Ministère du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction.
54. **Enfants en situation de vulnérabilité** : remplacer « CRRS » par « CPRS ».
55. **Personnes déplacées et réfugiés** : le Commission recommande à la CSPLP de se rapprocher du *Comité national chargé de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées* basé à la Présidence de la République.
56. **Gouvernance judiciaire** : les propositions de reformulation sont les suivantes :

Secteurs	Objectifs / Stratégies	Ajouts à prendre en compte
Gouvernance judiciaire	Approfondir la réforme de la justice pour améliorer le climat des affaires et la qualité des services rendus aux citoyens	Réforme de la Charte judiciaire et mesures visant à rapprocher la justice des justiciables Renforcement des moyens matériels - humains - financiers de la justice Mesures visant à faciliter l'accès aux fonds destinés à l'assistance judiciaire pour les affaires pénales et civiles Mise en place d'un système d'information judiciaire notamment dans les zones les plus reculées en vue de rendre accessible la documentation judiciaire Renforcement du statut des magistrats et des fonctionnaires et des moyens de l'institution judiciaire Réduction des délais de procédure judiciaire et des délais de traitement matériel des dossiers
	Lutter contre la corruption et renforcer la capacité l'analyse du pouvoir législatif	Mise en oeuvre de programmes de formation spécialisés pour les magistrats et les auxiliaires de la justice Mise en oeuvre de programmes de formation au bénéfice des parlementaires
	Améliorer le climat des affaires	Adaptation de la législation aux besoins de l'environnement des entreprises et à l'évolution des affaires (registre du commerce et du crédit mobilier, création de services spécialisés en matière commerciale, économique et financière, accès à la jurisprudence en temps réel au bénéfice des opérateurs économiques et de tous les justiciables, etc.)
	Lutter contre la corruption	Renforcement des relations fonctionnelles et opérationnelles entre la Commission et le Ministère de la Justice Mise en place d'un observatoire pour lutter contre la corruption Mise en place d'un réseau de lutte contre la corruption Sensibilisation les acteurs de développement sur les méfaits de la corruption et appliquer la loi dans toute sa rigueur Programme de formation des acteurs sur les méfaits de la corruption, sur les formes de corruption, ... Réalisation études et de travaux sur la corruption

57. **Programme d'actions prioritaires** : le MIA a fait parvenir à la CSPLP le plan d'actions de la composante « Incitation à la décentralisation industrielle » relative à la Politique de Redéploiement industrielle qui n'est pas repris en compte ici du fait de son volume. La Commission recommande à la CSPLP de se rapprocher du MIA pour les modalités de prise en compte de ce programme dans le PAP. Par ailleurs, les montants des financements prévus pour le PRN (p. 86) semblent être libellés en US dollars.
58. **Indicateurs de suivi du DSRP** : pour le suivi de la couverture en TIC du pays, il est proposé le suivi des indicateurs suivants : « Télédensité globale », « Parc haut débit », « Télédensité haut débit » et « Nombre de villages avec point d'accès au téléphone ».

Rapporteur

Président de séance

Babacar NDIR

Mor SALL